

# Les profs d'unif craignent des diplômes dévalorisés

**Quatre cents enseignants issus de toutes les universités belges francophones dénoncent les effets de la dernière réforme du supérieur.**

**L**e « décret Paysage » qui organise l'enseignement supérieur depuis 2014 est loin d'emporter l'adhésion de tous les professeurs des universités et hautes écoles belges francophones. Ils sont 400 à avoir signé une lettre adressée au ministre de tutelle Jean-Claude Marcourt pour dénoncer les effets néfastes de cette réforme sur l'enseignement supérieur. Leur jugement est sans appel. La règle des 45 crédits sur 60 à valider pour passer de première en deuxième et donc la suppression de la notion d'année d'études entraînent leur lot de dérives : sen-

timent erroné de réussite, impression de liberté totale dans l'organisation du parcours, report du moment où certains étu-

dians constatent leur difficulté à poursuivre, charge administrative énorme pour les universités, dévalorisation des diplômes...

Les premières données disponibles semblent confirmer ce constat : alors que les étudiants entrés pour la première fois à l'université en 2011 (à l'époque du système Bologne) étaient 27,7 % à réussir leur bac en trois ans, ceux qui ont débuté le supérieur en 2014, avec le décret Pay-

sage, ne sont plus que 24,6 % à réussir un « parcours sans faute ».

Les signataires de la lettre s'interrogent sur « le coût sociétal d'un régime qui permet aux étudiants de traîner dans un système sans chances de réussite réelles ». Ils concluent : « Une démocratisation de l'enseignement supérieur serait certes souhaitable ; cependant, le décret ne donne pas aux universités les moyens nécessaires à celle-ci. Il dévalorise en outre les diplômes universitaires de la Belgique francophone, qui peuvent désormais être obtenus à l'usure. » ■

## Décret Paysage : le ras-le-bol de centaines de professeurs

- ▶ Quatre cents professeurs issus de toutes les universités francophones adressent une lettre ouverte au ministre Marcourt.
- ▶ Ils y dénoncent les effets indésirables de la réforme de l'enseignement supérieur intervenue en 2014.

**O**n le voit chaque année en septembre : de nombreux étudiants assurent qu'ils ont réussi leur première. On s'échine à répéter qu'ils sont juste admis en deuxième, mais qu'ils n'ont pas - encore - réussi. » Ce cadre d'université - qui, comme tous les interlocuteurs de ce dossier, souhaite rester anonyme - hésite entre désappointement et colère. Pour lui, comme pour beaucoup de confrères, le décret Paysage mis en œuvre en 2014 est à l'origine d'une déresponsabili-

sation des étudiants. « En fin de première, ils oublient souvent qu'il leur reste 10 ou 15 crédits à valider, ce qui alourdit immanquablement la seconde année. Et les suivantes. »

C'est cette tendance à la procrastination que dénoncent, dans une lettre ouverte au ministre Marcourt, 400 professeurs issus de toutes les universités francophones. Sentiment erroné de réussite, impression de liberté totale dans l'organisation du parcours, report du moment où des jeunes constatent leur difficulté à

poursuivre, charge administrative énorme pour les universités, dévalorisation des diplômes... Les constats posés sont sévères. Tentative d'objectivation.

Officiellement, aucune statistique n'existe encore sur le sujet mais, en réalité, toutes les universités tiennent des comptes très instructifs. L'une a bien voulu nous livrer ses chiffres. Elle a comparé le nombre d'étudiants réussissant le premier cycle à l'heure (qui ont validé les 180 crédits de leur bac en trois ans) dans l'ancien et le nouveau

système. Les données confirment le ressenti du terrain : dans le système Bologne (étudiants entrés pour la première fois à l'université en 2011 et 2012 par exemple), ils étaient respectivement 27,7 % et 27,6 % à faire un « parcours sans faute ». Dans le système Paysage (les primoarrivants de 2014), ils ne sont plus que 24,6 %. « C'est une première donnée, qui demande à être affinée et confirmée : il serait intéressant par exemple de voir combien réussissent finalement leur bac en quatre ans. S'ils sont plus nombreux que sous le système Bologne, ce sera un bon point pour le décret Paysage. Si, par contre, le recul du taux de réussite se maintient, ce sera un signe d'échec du nouveau système. »

#### Accumulation de retards

Une autre université confirme la tendance mais réclame la prudence : « L'analyse devra être refaite dans un an lorsque l'on possèdera les données sur un parcours complet incluant bac et master. » Partout, on pointe deux phénomènes à l'œuvre : d'abord la règle des 45 crédits sur 60 à valider pour passer de première en deuxième, ensuite le sentiment de pouvoir se contenter de réussir annuellement 75 % de son programme pour avancer. « Dans le système Bologne, les étudiants avaient plus de pression : la réussite à 48 crédits était combinée avec l'obligation de valider les cours résiduels l'année suivante. Aujourd'hui, certains pensent

*pouvoir valider 75 crédits alors qu'ils n'ont pu en faire que 45 l'année précédente. »*

Confirmation avec le membre d'une équipe rectorale d'une autre université : « Vous n'imaginez pas le nombre d'étudiants qui, ayant engrangé 45 crédits en juin, partent du principe qu'ils ne vont pas sacrifier leurs vacances pour le reste. » Avec des effets « délétères » : « On peut passer en master avec des crédits résiduels de bac. Et puis, note notre interlocuteur, la validation du programme annuel de l'étudiant devient un véritable casse-tête pour les services administratifs. » Plus l'étudiant avance dans le temps, plus son programme peut se complexifier : en première master, on peut se retrouver avec des cours de quatre blocs (anciennement les années) différents. « Aujourd'hui, moins d'un quart des étudiants a un parcours classique. Et le problème s'étend avec les prérequis (NDLR : un cours qui doit être assimilé avant de passer à la suite). On en arrive à devoir passer outre cette règle pour pouvoir composer un programme de 60 crédits. »

« Au final, confie un doyen de faculté, on ne fait parfois que retarder l'échéance. La mise progressive en difficulté fait que certains sont aux abois... même en deuxième master. » Et une collègue d'oser une comparaison avec le système américain : « Le fonctionnement est finalement peu différent du nôtre mais, là-bas, le prix des études est telle-

*ment élevé que les étudiants font tout ce qu'ils peuvent pour finir le plus tôt possible. Je ne plaide certainement pas pour qu'on arrive là en Belgique francophone car, sur le fond, la réforme de Jean-Claude Marcourt est positive pour favoriser la réussite, mais il faut désormais prévoir des incitants, mettre des garde-fous contre la procrastination institutionnalisée. » ■*

ERIC BURGRAFF

#### LES CHIFFRES

## 24,6 %

Dans l'université qui a nous a confié ses premières analyses, 24,6 % des étudiants réussissent leur premier cycle à l'heure (trois années bouclées en trois ans). Dans l'ancien système dit Bologne, la réussite « à l'heure » tournait autour de 27,5 %.

## 7 %

Dans la même université, la part d'étudiants encore inscrits en bac quatre ans après leur entrée dans le supérieur a augmenté de 7 % : on passe de 34,8 % en 2013-2014 à 41,9 % en 2017-2018. « En d'autres termes, confie un proche du rectorat, moins d'étudiants qu'auparavant réussissent sans retard et plus d'étudiants qu'auparavant restent à l'université... sans garantie de réussite. »

E.B.

### la carte blanche Un collectif d'enseignants

## Lettre ouverte à Monsieur le ministre Marcourt, ou autopsie d'un échec

**Quatre cents professeurs d'université se sont associés pour dresser un constat commun, désastreux, sur le décret Paysage.**

Monsieur le ministre, En tant que professeurs d'université, nous ressentons maintenant pleinement les effets de la réforme de l'enseignement supérieur qui nous a été imposée en 2014 (décret Paysage).

L'un de ceux-ci est certainement le faux sentiment de réussite chez nos étudiants. Dans l'esprit, la réforme met en avant la « réussite pour tous », le principe de « non-redoublement », de l'« étalement » sur de multiples

années. Plus qu'avant, certains étudiants mettront en effet deux ou trois années supplémentaires à réussir leur formation. Or, chaque année d'étude pour chaque étudiant a un coût : humain, financier, social. Certains de ces étudiants dont le niveau est – et reste – faible, après une succession de réussites partielles, n'arriveront jamais au bout de leur parcours. Dans les cas les plus désespérés, les étudiants ne « ratent » pas, mais deviennent « non finançables » – après avoir perdu des années.

Outre les drames personnels qui peuvent en découler, nous nous interrogeons sur le coût social d'un régime qui permet aux

étudiants – parfois mal orientés après les études secondaires – de traîner dans un système sans chances de réussite réelles. Le décret Paysage s'est inspiré de certains exemples étrangers, mais sans prendre en compte deux choses élémentaires. D'une part, dans plusieurs des pays concernés, le constat des problèmes engendrés par le modèle entraîne une volonté de canaliser et de limiter dans le temps les parcours individuels, ce qui revient à une marche en arrière. D'autre part, nous constatons des points de départ très différents : dans les pays concernés, l'enseignement secondaire est davantage balisé en fonction des talents et possibili-

tés de chaque élève, filtrant ainsi leur accès à l'une ou l'autre filière. Ce type de filtre n'existe pas en Belgique francophone. La conséquence est qu'un nombre important d'étudiants qui se présentent en Bloc 1 ne disposent pas des compétences indispensables à un niveau universitaire : pour eux, le décret ne supprime pas l'échec, mais en reporte le constat.

#### **Hypertrophie bureaucratique**

Prenons maintenant la perspective des exécuteurs de ce système : les enseignants et les administrations universitaires. Rien qu'en termes d'heures de travail, le coût de la réforme est gigantesque en raison de l'hyper-

trophie bureaucratique à tous les niveaux. Les problèmes logistiques sont innombrables. Ainsi, il est devenu quasi impossible d'établir des horaires qui conviennent aux étudiants de plus en plus nombreux à suivre des unités d'enseignement appartenant à différents « blocs » (puisqu'il n'y a plus d'« années » en tant que telles). Malgré les opportunités qu'offre l'informatisation, les cours virtuels et les plateformes ne peuvent pas compenser entièrement l'impossibilité de suivre les cours en présence, donnés par des professeurs compétents et dévoués. En outre, le jury d'examen passe désormais des semaines entières à régler les

problèmes que posent les PAE (Programme annuel de l'étudiant) individualisés des étudiants. Le problème fait l'objet d'un constat général et sans appel, puisque chaque université se voit attribuer des « conseillers académiques », qui seront néanmoins loin de suffire à la tâche.

Ces problèmes étaient parfaitement prévisibles. Mais les principaux intéressés n'ont pas été consultés au préalable. Il s'agit là d'un déficit démocratique et d'une ingérence sans précédent du politique dans le fonctionnement universitaire. Une démocratisation de l'enseignement supérieur serait certes souhaitable ; cependant, le décret ne donne

pas aux universités les moyens nécessaires à celle-ci. Il dévalorise en outre les diplômes universitaires de la Belgique francophone, qui peuvent désormais être obtenus à l'usure.

Nous vous prions, Monsieur le ministre, de bien prendre acte de notre profond sentiment de déception devant ce décret, qui demande des investissements énormes pour aboutir à un résultat inférieur.

Avec nos sentiments dévoués. ■

#### **RÉACTION**

##### **Jean-Claude Marcourt : « En aucun cas, on ne brade le niveau de réussite »**

Nous avons sollicité la réaction du ministre Marcourt. Il souligne que la lettre ouverte est en préparation depuis des mois (la récolte des signatures s'est faite via le site [change.org](http://change.org)), qu'il n'est « donc plus nécessairement en phase avec le travail de modification des textes qui a lieu sur base d'une large consultation des acteurs ». Un avant-projet de texte modi-

fiant la réforme de l'enseignement supérieur est effectivement en préparation.

« Il existe donc une méthode de travail, poursuit le ministre. Elle a explicitement été mise en place dans le cadre de la révision du décret Paysage. Elle offre la possibilité à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur de remonter les problèmes rencontrés dans le cadre de la Réforme. Pour rappel, ma volonté a toujours été de faire évoluer le décret. »

« Le Paysage est un texte ambitieux qui vise l'excellence de notre enseignement tout en offrant une attention particulière au parcours des étu-

dants. En aucun cas, il ne brade les normes et le niveau de réussite. Les enseignants et les jurys sont souverains et gardent toute leur autonomie d'action (évaluation des connaissances, souveraineté totale dans la validation des crédits acquis, etc.). »

« Enfin, pour faire face aux difficultés rencontrées par les établissements pour, par exemple, construire les parcours d'études, plus de 5 millions d'euros ont été débloqués pour recruter quelque 100 conseillers académiques mis à la disposition des institutions au prorata de leur nombre d'étudiants ».

E. B.